Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260303-D_2026_21-DE

Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

Date de la convocation :
17 février 2026

Affichage :
10 mars au 10 mai 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 20
Quorum : 14
Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le 2 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENT EXCUSÉ : Calixte TIENDREBEOGO

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Nicolas RATY, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Calixte TIENDREBEOGO a donné pouvoir à Stéphane MÉNARD

SECRETAIRE : Antoine SIMONNEAU

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-021. FINANCES. SUBVENTION AU POINT ACCUEIL EMPLOI 2026

Rapporteur : M. Mourad ZEROUKHI, adjoint aux finances et Ressources Humaines.

Vu l'avis de la commission « Finances–Ressources humaines » du 16 février 2026.

L'association AAESR (Accueil et Accompagnement pour l'Emploi Sud Rennes) qui gère les 3 Points Accueil Emploi du territoire (Bruz, Chartres-de-Bretagne et Noyal Châtillon/Seiche) intervient depuis de nombreuses années sur le territoire communal pour accompagner les demandeurs d'emploi et afin de poursuivre son action, il sollicite tous les ans la participation financière de la Commune qui se compose d'une « subvention de fonctionnement » et d'une « subvention de provision retraite ».

La participation financière globale se décompose comme suit :

Subvention	**2023**	**2024**	**2025**
	6 295 €	**6 528 €**	**7 141 €**
fonctionnement	6 020 €	6 253 €	6 842 €
provision	275 €	275 €	299 €

Pour 2026, la participation financière globale demandée est de 7 755 € répartie ainsi :
- **Subvention de fonctionnement : 7 431€**
- **Subvention de provision retraite : 324 €**

Après en avoir délibéré et avec 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Antoine SIMONNEAU), le Conseil Municipal :

DECIDE d'octroyer la subvention demandée à hauteur de 7 755 € au titre de l'année 2026.
DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT-PEAN 35 Ille-et-Vilaine